



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 08 octobre 2020
à 20 heures 30 minutes - Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 03 octobre 2020

Etaient présents : Mrs. Frédéric DEMOISSON, Michel STREIFF, Stéphane LASCAUX, Didier PIERSON, Jonathan MORGADO

Mmes Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Amélie MARCHAL, Justine PAPA, Andrée BRUNET, Martine HAMITI

Absent excusé : Michel HERBY

Pouvoir : Michel HERBY pour Isabelle COLLIGNON MATHIEU,

A été nommé comme secrétaire de séance : Amélie MARCHAL

N° 2020-059 : Décision modificative du BP 2020 N°2

Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications suivantes :

Ecritures d'ordre budgétaires :

Investissement

-	Dépense	Art 2315-041	+4584 €
-	Recette	Art 2031-041	+4584 €

N° 2020-060 : Subventions municipales

Madame le Maire propose de verser une subvention aux associations dont le siège social est déclaré à la mairie,

Celles-ci seraient soumises aux conditions suivantes :

- Présentation du compte rendu de la dernière assemblée générale
- Présentation du budget prévisionnel de l'année en cours

- 300 € au Club de Basket

- 300 € à l'association « Les Chanterelles »

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote car ils sont membres de l'Association « Les Chanterelles ».

- 300 € à l'Association Communale de Chasse Agrée « ACCA »

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote car ils sont membres de l'Association « ACCA ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser, aux conditions énumérées, les subventions citées ci-dessus.

N° 2020-061 : Destination du bois de la parcelle 27

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination de la parcelle 27 (exercice 2018).

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire. Pour les autres produits :

partage sur pied entre les affouagistes.

• désigne comme bénéficiaires solvables

- MM. PIERSON Didier, LENTZ Gilles, JUNG Daniel

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

• Fixe la taxe d'affouage à 7,50 € le stère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 2 voix contre fixe la taxe d'affouage à 7,50 € le stère et approuve les bénéficiaires solvables ci-dessus.

N° 2020-062 : Contrat de location copieur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société Global Bureautique propose une modification du contrat de location pour les deux photocopieurs de marque DEVELOP.

Montant de la location de deux photocopieurs : 420 € HT par TRIMESTRE pendant 21 trimestres et montant de la maintenance : 5 € HT les 1000 copies noir et blanc et 50 € HT les 1000 copies couleur, pendant 21 trimestres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

N° 2020-063 : Remboursement GROUPAMA

Vu, le courrier de GROUPAMA nous informant d'un remboursement de cotisation exceptionnelle lié au COVID-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise, l'encaissement du chèque du 25 €,

Charge, Madame le Maire et le trésorier de l'exécution de la présente délibération.

N° 2020-064 : Demande remboursement frais du périscolaire- année 2019.

Annule et remplace délibération n°2020-038

Objet : Demande remboursement frais du périscolaire – année 2019

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les frais que la Communauté de Commune Mad et Moselle doit à la commune de Waville, conformément à la convention d'utilisation des locaux affectés au périscolaire et de répartition des charges liées à l'exercice de la compétence périscolaire entre le CCM&M et la commune de Waville.

Dépenses de fonctionnement	
Eau	705,03 €
Electricité	12 556,46 €
Fournitures d'entretien	686,44 €
Services extérieurs - Entretien / réparation / maintenance	7 737,98 €
Total des dépenses	21 685,91 €
Taux de répartition CC (prorata surface d'occupation)	34,48%
Taux de répartition CC (prorata temps d'utilisation)	39,45%
Sous-total participation CC pour les dépenses de fonctionnement	2 949,80 €

Dépenses liées aux biens mis à disposition	
Equipement (alarme et meuble cuisine)	1 403,20 €
Total des dépenses	1 403,20 €
Taux de répartition CC pour bien mis à disposition	50,00%
Sous-total participation CC pour les biens mis à disposition	701,60 €

Charges de personnel

Charges de personnel	Salaire annuel	Temps de travail mis à disposition	DEPENSES
Sylvie TIQUET (temps de travail : 10 h)	11183,69	3h (156h à payer)	518,46
			€

Acompte déjà versé

- 1 836,00

Participation total CC M&M pour l'année 2019	4 169,86 €
---	-------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la demande de remboursement des frais périscolaire à appeler à la CCMM.

N° 2020-065 : Taxe d'aménagement des 5 secteurs du P.LU

Objet de la délibération : Taxe d'aménagement des 5 secteurs du PLU

Point reporté par manque d'informations

Fait à WAVILLE
Le 08 octobre 2020

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON

